



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

## ARBITRES

*Délégation du Roannais*

Tél : 04-77-44-51-96

PV N° 44 DU SAMEDI 25/06/2022

Réunion du 20 juin 2022

- Responsable : Tonio RODRIGUES
- Membres : MM. Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD – Jean-Claude LIGOUT
- Responsable C.A. et désignations assistants District : Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisir : Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : Jean-Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Secrétaire arbitres seniors et jeunes : Jean Claude LIGOUT
- Valideur rapport Nord / Sud : Roland THETIER

### **RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023**

Les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

**L'ensemble des documents doit impérativement être envoyé en une seule fois, pour le vendredi 15 juillet, dernier délai, à la Délégation du Roannais, pour les arbitres roannais.**

Attention, comme cela vous a été annoncé depuis longtemps, avec un délai laissé par la FFF de 3 ans, votre dossier médical ne pourra pas être validé si vous n'avez pas fourni l'échographie cardiaque. A fournir une seule fois dans votre carrière pour les arbitres MAJEURS (jeunes ou seniors). Si vous l'avez déjà fourni, vous n'avez pas à la fournir de nouveau.

Toute désignation ne sera possible qu'après réception du dossier complet.  
En outre, il faudra obligatoirement avoir renouvelé votre licence pour pouvoir être désigné sur un match.  
Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

### **QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023**

Le questionnaire annuel est en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).  
Bien veiller à la date limite de retour fixée au **vendredi 15 juillet, dernier délai**. Passée cette date, le lien ne sera plus actif.

### **DATE A RETENIR**

Nous vous informons que l'**Assemblée Générale des arbitres** est programmée le :  
**samedi 10 septembre 2022**  
**Complexe sportif des Bullieux, à Andrézieux-Bouthéon**  
**Prévoir la journée complète.**

Nous vous rappelons que votre présence est **obligatoire**.

### **INDISPONIBILITES**

M. PEREY Jérôme : du 1<sup>er</sup> juillet au 9 septembre  
M. OULDBOUKHITINE Lyece : du 14 au 18 aout  
M. LOISY Sylvain : du 1<sup>er</sup> juillet au 20 aout  
M. SAFAK Isa : du 6 au 14 aout ; du 20 au 21 aout ; du 10 au 25 septembre

### **AVIS AUX ARBITRES**

M. BE Dayadji est distrait de toutes désignations, jusqu'à réception de son rapport lors du match de D3 A, Lignon – Toranche.



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2021 / 2022**

## ARBITRES

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.96

### INFO IMPORTANTE ARBITRES

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres majeurs) qu'ils doivent **fournir OBLIGATOIREMENT une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à échéance de ce délai (30 juin 2022)

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passé le **délai du 30 juin 2022**, en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club), tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point, et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

RAPPEL : l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre, sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fournie, vous n'êtes pas concerné par ce message

PAS D'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE POUR LES JEUNES ARBITRES **MINEURS**

**Attention de ne pas confondre électrocardiogramme et échographie cardiaque, ce sont deux examens différents.**

**Doivent fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2022, au plus tard :**

MM. ABBACI M, CHEVALIER L, DEMIREL M, MATOUSSI M, SYLVESTRE R, SABALY M, FEDALA M, RIVOAL Y.